

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 12

Artikel: Exposition internationale d'hygiène, Dresde 1911
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Celui que nous pleurons a fait dans sa sphère le plus grand honneur à notre pays et lui a rendu des services signalés.

Les nombreux travaux d'art qu'il a exécutés seul ou en collaboration avec d'autres sont des témoins permanents de la variété de ses aptitudes et de ses connaissances techniques.

Il commença par la mécanique et se voua d'abord à l'industrie textile, puis par le fait de circonstances diverses il se tourna du côté des travaux de génie civil et exécuta des ponts, des usines de forces motrices hydrauliques, des chemins de fer et des tunnels et c'est comme ingénieur hydraulicien et comme constructeur de tunnels qu'il s'est surtout distingué. Il se chargea avec des collaborateurs d'un lot de la ligne d'accès nord au tunnel du St-Gothard et appliqua au percement d'un tunnel de cette ligne et pour la première fois en Suisse le système Brandt de perforation mécanique.

Enfin après des études préliminaires de longue haleine fut entrepris le tunnel du Simplon, œuvre capitale de sa vie et à laquelle son nom restera attaché grâce à la part importante qu'il a prise dans ce travail gigantesque, rendu possible malgré les difficultés exceptionnelles que les hautes températures attendues faisaient prévoir, grâce à l'emploi du système de construction proposé par lui de la *double galerie d'avancement*. Lorsque, avec ses collaborateurs de l'entreprise il prit en main avec courage l'exécution de cette œuvre grandiose, il savait bien qu'il allait au-devant de difficultés exigeant une somme de travail intellectuel et physique exceptionnelle; mais il était loin de s'attendre à rencontrer au cours des travaux des surprises d'une nature aussi déconcertante que celles qui se sont multipliées sur sa route. Ce fut comme on le sait après la mort du vénéré Brandt que Locher fut chargé seul de la direction des travaux du côté nord et c'est bientôt après, comme on se le rappelle aussi, qu'arrivaient du Simplon les nouvelles angoissantes annonçant à l'avancement de la galerie nord, l'apparition de l'eau à des températures atteignant jusqu'à 55° C et l'impossibilité de continuer les travaux par les moyens ordinaires. Qu'on tâche de se représenter les moments qu'ont dû passer notre ami et ses collaborateurs en présence de difficultés qui paraissaient insurmontables et qu'il fallait vaincre à tout prix si l'on voulait éviter une catastrophe et amener à chef l'œuvre commencée. Eh bien! l'énergie de Locher, sa ténacité, son courage en présence du danger réel et d'une responsabilité écrasante, son ingéniosité dans la recherche des moyens techniques, ont eu raison de la terrible montagne et la victoire a couronné ces énormes efforts de l'intelligence et du corps. Et si nous croyons devoir mettre en avant ici le rôle éminent qui est incombé à Locher dans ces circonstances nous ne le séparons pas de ces collaborateurs distingués qui ont porté avec lui le lourd fardeau de cette gigantesque entreprise.

Quel bel exemple nous donne à nous, ingénieurs, cet homme de travail et de devoir qui s'était fait un idéal élevé dans la poursuite de sa carrière et qui sans faire grand bruit a accompli de grandes choses.

Oui, Messieurs, l'ami que nous pleurons était un homme de grande valeur et un caractère; il a bien mérité de son pays et de ses contemporains. Les hommes comme lui sont rares et c'est avec une vive douleur que nous, qui l'avons compté au nombre des nôtres, nous déplorons sa perte qui laisse dans nos rangs un vide cruel.

Nous nous associons bien sincèrement au deuil de sa famille à laquelle nous exprimons toute notre sympathie.

Nous tenons aussi à témoigner ici de la reconnaissance

que nous ressentons pour les services qu'Ed. Locher a rendu à notre société dont il était un membre fidèle; et en lui adressant notre dernier adieu nous proclamons bien haut que son souvenir restera toujours profondément gravé dans notre mémoire et dans nos cœurs.

Exposition internationale d'hygiène, Dresde 1911.

Exposition collective suisse.

L'année prochaine aura lieu à Dresde une exposition internationale d'hygiène à laquelle la Suisse participera officiellement. Le groupe V, dont vous trouverez le programme ci-dessous, est consacré plus spécialement à l'hygiène du travail. Cette exposition a avant tout un but scientifique; mais les produits industriels utiles à l'hygiène doivent aussi y figurer. La participation à la section scientifique est gratuite pour les exposants, pour autant qu'il ne s'agit pas d'objets exposés dans un but de réclame. Comme la Suisse aura à Dresde un pavillon spécial, il est d'autant plus nécessaire que son exposition réunisse de nombreux participants, de façon à bien représenter tout ce que nous avons déjà fait et obtenu dans le domaine de l'hygiène industrielle.

Pour tous les détails concernant les objets à exposer voir le programme ci-dessous.

Les personnes qui désirent des formulaires d'adhésion sont priées de s'adresser au président du groupe V du Comité national suisse, *M. le professeur O. Roth, Englischviertelstrasse, 54, à Zurich*. Le délai d'inscription expire le 15 juillet.

Programme du Groupe V: Profession et travail.

A. *Conditions physiologiques du travail.* — Travail et consommation de matières nutritives. Mensuration du travail musculaire et de la production de la force. Travail et fatigue. Travail physique et travail intellectuel. Restitution de la capacité de travail. Par l'alimentation: Types d'alimentation. Par le repos.

B. *Causes d'altération de la santé dans le travail.* — Par les matériaux employés. Substances vénéneuses, gaz, microorganismes. Par les circonstances inhérentes au travail. Sortes de travail, temps du travail, durée du travail, attitudes corporelles, travail excessif de certains organes, température, éclairage, poussière, accidents.

C. *Altération de la santé par les différentes professions.* — Agriculture et silviculture. Industrie et métiers. Industrie de fabrique. Industrie à domicile. Métiers, inspection du travail. Professions libérales.

D. *Conditions du travail au point de vue de l'hygiène sociale.* — Travail des femmes. Travail des jeunes gens. Heures de travail et heures de repos.

E. *Bien-être de l'ouvrier.* — Alimentation et entretien. Cuisines et restaurants populaires. Habitations ouvrières. Logements pour célibataires, pour familles. Hygiène corporelle. Bains dans les fabriques. Institutions en faveur des familles d'ouvriers: Crèches, écoles, etc. Incapacité de travail. Assurance-maladie, assurance-accidents, assurance-invalidité.